

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 2 août 2001.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté un projet de loi du pays, 5 délibérations à déposer sur le bureau du congrès, 6 délibérations du gouvernement, 66 arrêtés et rendu son avis sur un projet de décret, le communiqué suivant est diffusé :

Les travaux du gouvernement ont principalement porté sur les thèmes suivants :

**1 – Sport et Culture**

- **Projet de délibération relative au sport en Nouvelle-Calédonie**

Dans le cadre de la compétence de la Nouvelle-Calédonie en matière de réglementation sportive conférée par la loi organique de 1999, le gouvernement a préparé un projet de texte fixant les bases de l'organisation du sport en Nouvelle-Calédonie.

Ce projet nécessaire pour organiser, promouvoir et développer les activités sportives sur l'ensemble du territoire a été conçu en étroite collaboration avec le milieu associatif en vue de garantir les principes fondamentaux de santé publique dans l'exercice des activités sportives, ainsi que de favoriser l'intégration sociale et l'éducation du citoyen.

Ainsi les axes de la politique sportive proposée par le gouvernement, au congrès, constituent les grandes lignes de ce nouveau cadre réglementaire :

- Le principe d'une ligue sportive pour chaque sport qui recevra un agrément selon des critères préalablement définis.
- L'affiliation des ligues sportives calédoniennes aux fédérations françaises correspondantes.
- Une participation accrue des ligues calédoniennes dans les manifestations de la zone Pacifique.
- Une redéfinition des missions du Comité Territorial Olympique et Sportif (C.T.O.S.) qui devrait adhérer au comité national olympique et sportif français.

- La création d'une instance de réflexion et de concertation regroupant des représentants des institutions, de l'administration et du monde associatif dénommée « haut conseil du sport calédonien ».
- Arrêté portant exonération des droits d'entrée au musée de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre de la manifestation culturelle « les journées du patrimoine » organisée chaque année par la province Sud, le musée de la Nouvelle-Calédonie présentera lors de l'édition 2001, une exposition sur les objets saisis par les douanes de Nouvelle-Calédonie protégés par la convention de Washington.

A l'occasion de cet événement, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'exonérer des droits d'entrée au musée les 15 et 16 septembre 2001.

- Arrêté modifiant la délibération modifiée n° 232 du 26 novembre 1991 relative aux prix de vente de supports touristiques et culturels au musée de la Nouvelle-Calédonie.

La politique en matière culturelle du gouvernement est marquée par la volonté de promouvoir et de diffuser le patrimoine et les connaissances sur les cultures d'Océanie.

Deux nouvelles actions visent à participer à cette volonté. La première consiste à permettre aux détenteurs de « la carte jeune » de la Mission d'insertion des jeunes de la province Sud d'accéder au musée de la Nouvelle-Calédonie au prix réduit de 50 F.

La seconde consiste en l'organisation d'ateliers d'activités artistiques et d'animations dont l'objectif est d'offrir au jeune public des activités manuelles en rapport avec le musée et d'améliorer la diffusion et la vulgarisation des connaissances des cultures océaniques.

## 2 - Santé

- Projet de loi du pays relative à la régulation des conventionnements de certains professionnels de santé avec les organismes de protection sociale.

Dans le cadre de la politique de maîtrise des dépenses de santé mise en œuvre depuis 1994, il a été instauré un dispositif de régulation des conventionnements des professionnels de santé avec les organismes de protection sociale. La loi du pays du 19 octobre 1999 a reconduit ces mesures jusqu'au mois de novembre prochain. Les motifs qui ont présidé à l'instauration de cette régularisation restent d'actualité, qu'il s'agisse de :

- la couverture des besoins de santé globalement satisfaisante sur le grand Nouméa ;
- la nécessité de maîtriser l'évolution des dépenses de santé ;
- le rééquilibrage de l'offre de soins entre le grand Nouméa et le reste de la Nouvelle-Calédonie.

OK

En conséquence, le gouvernement propose au congrès de reconduire la régulation des conventionnements dans un cadre rénové s'appuyant sur des critères de mise en œuvre prenant mieux en compte la satisfaction des besoins de santé et le rééquilibrage de l'offre de soins.

- Projet de délibération relative au versement des subventions affectées aux associations de lutte contre le sida.

Dans le cadre de la politique de santé publique, le gouvernement propose au congrès la répartition de plus de 6 millions de Francs CFP aux associations oeuvrant pour la lutte contre le sida.

Ces subventions seront destinées notamment à améliorer l'accès aux préservatifs par l'acquisition et l'installation de nouveaux distributeurs ainsi que par la mise en place d'actions de sensibilisation des jeunes en collaboration avec les services de santé des trois provinces.

### 3 – Le gouvernement a, par ailleurs, procédé à l'examen de la conjoncture économique, fin juin 2001.

Cette situation se caractérise, globalement, par une activité économique soutenue dans un contexte d'inflation modérée et de diminution du nombre de demandes d'emploi par rapport au mois précédent.

Le cours du nickel au LME a rebondi au début du deuxième trimestre pour atteindre 3,20 USD/lb puis, est redescendu à 3,01 USD/lb en juin. La production minière confirme son redressement et le déficit cumulé, par rapport à 2000 s'est pratiquement résorbé. La production métallurgique cumulée est supérieure de 7,7 % à juin 2000 et atteint son plus haut niveau depuis 10 ans.

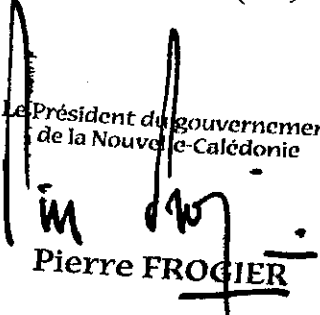
Le nombre de touristes accueillis entre janvier et mai est en hausse de 5 % par rapport à l'année dernière mais le déficit de touristes métropolitains se confirme (- 19 %).

L'évolution des flux commerciaux extérieurs entre juin 2000 et juin 2001 a accru le déficit de la balance commerciale qui passe de 21,4 à 27,3 milliards de francs CFP. Il faut, cependant, noter que le déficit du premier semestre 2000 était particulièrement réduit grâce à un cours du nickel élevé.

L'augmentation des constructions à usage d'habitation achevées, des permis délivrés et demandés ainsi que des ventes de ciment local, est révélatrice de l'activité soutenue du secteur du bâtiment.

L'inflation modérée du mois de juin (+ 0,2 % sur un mois) porte la hausse des prix à 1,7 % depuis le début de l'année ; elle s'élevait à 1,9 % l'an dernier à pareille époque.

Le nombre de demandeurs d'emploi, en fin de mois, (9564) diminue par rapport à mai pour passer sous la base des 10.000 personnes, mais sur un an la demande (+ 5,2 %) augmente plus vite que l'offre (+ 4,9 %).

Le Président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie  
  
Pierre FROGIER